

**Assemblée générale**

Distr. générale  
26 mai 2009  
Français  
Original : anglais

**Soixante-troisième session**

Points 132 et 139 de l'ordre du jour

**Aspects administratifs et budgétaires  
du financement des opérations de maintien  
de la paix des Nations Unies****Financement de la Mission des Nations Unies  
en Éthiopie et en Érythrée****Rapport sur l'exécution du budget de la Mission  
des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008****Rapport du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

|                            |                     |
|----------------------------|---------------------|
| Crédit ouvert pour 2007/08 | 113 483 400 dollars |
| Dépenses de 2007/08        | 106 085 200 dollars |
| Solde inutilisé            | 7 398 200 dollars   |

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/562). Il s'est entretenu à cette occasion avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des renseignements complémentaires.

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/63/746), le Comité consultatif donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Aussi ne traite-t-il dans le présent document que des ressources de la MINUEE et des autres éléments qui la concernent directement. Le Comité consultatif a également inclus dans son rapport d'ensemble des observations relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix (A/63/5 (Vol. II), chap. II).



3. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUEE figure à la fin du présent rapport.

4. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission dans ses résolutions 1312 (2000) et 1320 (2000), l'a modifié dans sa résolution 1430 (2002) et l'a prorogé dans des résolutions ultérieures. Dans sa résolution 1827 (2008), il a décidé d'y mettre fin au 31 juillet 2008. Le rapport du Comité consultatif relatif au don des actifs de la Mission a été publié sous la cote A/63/761.

5. Dans sa résolution 61/248 B, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 113 483 400 dollars (montant net : 110 643 000 dollars) pour financer la Mission en 2007/08. Le montant brut des dépenses de l'exercice s'élevant à 106 085 200 dollars (montant net : 103 246 000 dollars), il reste un solde brut inutilisé de 7 398 200 dollars (montant net : 7 397 000 dollars), qui représente 6,5 % du crédit ouvert. Les principaux écarts, se traduisant par le dépassement ou la sous-utilisation des crédits alloués, sont analysés à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/63/562).

6. Les principaux facteurs à l'origine du solde inutilisé sont les suivants :

a) Le montant des indemnités de subsistance (missions) versées aux observateurs militaires a été plus faible que prévu, le taux de vacance de postes ayant atteint 24,5 % (alors que le budget prévoyait un taux de 2 %) du fait des restrictions imposées sur le carburant et du transfert temporaire de personnel militaire, suivi de son rapatriement;

b) Les sommes dues au titre du matériel majeur aux pays ayant fourni des contingents ont été moindres que prévu du fait du rapatriement de contingents;

c) Le crédit affecté aux installations et infrastructures a été sous-utilisé en raison des restrictions imposées sur le carburant en Érythrée, qui ont réduit la consommation de carburant pour les groupes électrogènes, et du transfert de personnel militaire déployé en Érythrée suivi de son rapatriement anticipé, qui explique que le coût des services de sécurité et les sommes dues au titre du soutien logistique autonome aux pays ayant fourni des contingents aient été inférieurs aux prévisions;

d) Le crédit affecté aux transports terrestres a également été sous-utilisé du fait des restrictions sur le carburant imposées en Érythrée, de la suspension du programme de remplacement de véhicules et de besoins en pièces de rechange moins importants que prévu.

7. Les économies réalisées par la Mission ont été en partie annulées par des dépassements de crédit dus principalement à :

a) Un accroissement des coûts de transport du matériel appartenant aux contingents à cause du transfert et du rapatriement anticipés et imprévus de contingents;

b) Une augmentation des dépenses prévues au titre des indemnités de subsistance (mission) des contingents, du fait qu'en application de la résolution 61/276 de l'Assemblée générale, l'Organisation verse cette indemnité directement aux officiers d'état-major appelés à se déplacer dans la zone de la mission au lieu de rembourser leur gouvernement;

c) Le relèvement du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007 en Érythrée;

d) Une révision du montant des indemnités de subsistance et des primes de risque des Volontaires des Nations Unies;

e) Une augmentation des coûts, notamment du carburant, au titre des transports aériens, en raison du plus grand nombre d'heures de vol et de l'accroissement des frais de location des appareils.

8. Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 avril 2009, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUEE depuis sa création s'établissait à 1 332 814 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 315 364 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 17 450 000 dollars. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a, dans de nombreuses résolutions et tout dernièrement dans sa résolution 61/233 B demandé instamment à tous les États Membres de n'épargner aucun effort pour verser l'intégralité des contributions mises en recouvrement.

9. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 45 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 582 000 dollars depuis la création de la Mission; il y avait deux demandes en instance de traitement et les engagements non réglés s'élevaient à 128 000 dollars. **Le Comité consultatif compte que les demandes d'indemnisation en instance de règlement seront traitées rapidement.**

10. Le Comité a demandé et obtenu un état récapitulatif de la situation de trésorerie de la Mission au 30 avril 2009. Comme on le verra dans le tableau ci-après, compte tenu des obligations de la Mission et des sommes à porter au crédit des États Membres, la MINUEE a un déficit de trésorerie de 14,7 millions de dollars.

#### **Situation de trésorerie au 30 avril 2009 : état récapitulatif**

(En milliers de dollars des États-Unis)

| <i>Description</i>   | <i>Montant</i>  |
|--|-----------------|
| <b>I. Disponibilités</b> . . . . .   | 12 478,5        |
| <b>II. Besoins de liquidités (passif)</b> . . . . .                                | 9 603,5         |
| <b>III. Liquidités disponibles (I-II)</b> . . . . .                                | 2 875,0         |
| <b>IV. Montants dus aux États Membres au titre de l'exercice 2007/08</b> . . . . . |                 |
| a. Solde inutilisé . . . . .   | 7 398,2         |
| b. Recettes diverses . . . . .   |                 |
| Intérêts créditeurs . . . . .  | 1 891,6         |
| Recettes diverses ou accessoires . . . . .   | 356,4           |
| Annulation d'engagements d'exercices antérieurs . . . . .                          | 7 965,2         |
| <b>Total partiel, recettes diverses</b> . . . . .                                  | <b>10 213,2</b> |
| <b>Total, solde inutilisé et recettes diverses</b> . . . . .                       | <b>17 611,4</b> |
| <b>V. Déficit de trésorerie (III-IV)</b> . . . . .                                 | (14 736,4)      |

11. Le Comité consultatif rappelle que l'article 5.5 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies stipule que :

« Les crédits nécessaires pour régler les sommes dues aux gouvernements des pays qui fournissent des contingents militaires ou de police ou d'autres biens ou services à des opérations de maintien de la paix sont conservés à l'expiration de la période de 12 mois prévue à l'article 5.3 si les demandes de remboursement requises n'ont pas été présentées ou traitées durant l'exercice auquel elles se rapportent. Ces engagements restent valables pendant quatre années supplémentaires à l'issue de ladite période de 12 mois. À l'expiration de ce délai supplémentaire de quatre ans, tout engagement non réglé est annulé, de même que le solde de tout crédit reporté pour le couvrir. »

12. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 sont indiquées au paragraphe 48 du rapport sur l'exécution du budget de la Mission (A/63/562). **Compte tenu du déficit de trésorerie de 14,7 millions de dollars accusé par la Mission au 30 avril 2009, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve la proposition du Secrétaire général tendant à ce qu'elle :**

a) **Prenne note du montant total de 17 611 400 dollars comprenant un montant de 7 398 200 dollars au titre du solde inutilisé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 et un montant de 10 213 200 dollars au titre des recettes diverses pour la période ayant pris fin le 30 juin 2008, soit 1 891 600 dollars au titre des intérêts créditeurs; 356 400 dollars au titre des recettes diverses ou accessoires, 7 965 200 dollars au titre de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs;**

b) **Reporte à sa soixante-quatrième session sa décision sur l'affectation du montant de 17 611 400 dollars indiqué à l'alinéa précédent.**

*Documentation*

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2007 au 30 juin 2008 (A/63/562)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le don d'actifs de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (A/63/761)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2008 (A/63/5 (Vol. II), chap. II)
- Résolution 61/248 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée
- Résolutions 1827 (2008), 1798 (2008), 1767 (2007) et 1741 (2007) du Conseil de sécurité